

Séance de la Commission Permanente du lundi 26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de février, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Claude DUCHÉ, membre de la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Gilbert THULEAU

Absents excusés : Mme Françoise BAUDE, M. Denis MOALLIC

Date des convocations : 5 février 2024

Membres en exercice : 8
Pour : 6

Membres présents : 6
Contre : 0

Nombre de votants : 6
Abstention : 0

N° 24-025

OBJET : SECOURS ELECTRICITE EDF

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE
DÉCIDE**

d'accorder un secours financier à 3 personnes pour le règlement de leurs factures respectives d'électricité pour un montant global de **924,83 €**.

La somme sera versée directement à – EDF service clients – TSA 21941– 17200 ROYAN.

Fait à ROYAN, le 26 février 2024

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 04/03/2024
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 04/03/2024
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO



Accusé de réception en préfecture
ROYAN 1700116-20240226-DE*24-025-DE
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de dépôt en préfecture : 04/03/2024